



Recours du vendeur vente voiture occasion particulier

Par **rafoi**, le **02/08/2016** à **12:19**

Bonjour,

J'ai vendu ma clio 3 il y a une semaine, voiture sans aucun problème technique. Voiture qu'elle a essayé roulé avec avant l'achat, ouvert capot, trappe à carburant ect.. 3 jours après le vendeur me téléphone me spécifiant qu'elle n'arrive pas à ouvrir la trappe à carburant, malgré tout elle trouve une solution... Aujourd'hui soit 6 jours après, soit disant la voiture ne démarre plus sachant qu'elle a fait au moins 150km avec... depuis son achat. Aujourd'hui cette personne souhaite annuler la vente, quelle sont mes recours sachant que je n'ai plus cette somme, les papiers de mon côté ont été envoyés à la préfecture carte grise barré et que lors de la vente la voiture roulait très bien....

je vous remercie d'avance de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **02/08/2016** à **13:17**

Bonjour,

La seule possibilité (autre qu'amiable) pour un acheteur de faire annuler la vente est de faire reconnaître officiellement un vice caché. A priori, pour l'instant, nous n'en sommes pas là ! Vous pouvez donc répondre une fois pour toute que vous n'avez aucune envie d'annuler la vente. A l'acheteur, s'il pense être dans son droit, de saisir le tribunal compétent...